

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 13
Avis aux arbitres.....	p. 14
PV Commission Sportive	p. 15
PV Commission Jeunes.....	p. 18
PV Commission Litiges et Contentieux p.	23
Informations diverses.....	p. 29
Mini-jeu.....	p. 33

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 25 janvier :

- Futsal Jeunes n°3
- Formation arbitrage Futsal

Lundi 27 janvier :

- Groupe de travail Vœu Villeneuve

Mardi 28 janvier :

- Commission Féminine
- Commission Jeunes

Mercredi 29 janvier :

- PPF U13F
- Commission Sportive

Jeudi 30 janvier :

- Commission de Discipline

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



FUTSAL : FRANCE - KOSOVO

QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE FUTSAL UEFA 2026™

FRANCE FUTSAL

FRA VS KOS

4 FÉV. 20H00

FRANCE - KOSOVO

ARENA FUTUROSCOPE - POITIERS



Lien pour commander des billets et pour faire participer vos jeunes à cet évènement en page 7 (**date limite le 26/01**)

WEEK-END DES BÉNÉVOLES À CLAIREFONTAINE

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 MARS 2025 => Plus d'infos page 3

INTERVENTIONS PEF

Interventions possibles lors des stages vacances.
Fin des inscriptions le :

Vendredi 14 février 2025

Plus d'infos page 4

SUBVENTION FDVA

« Fonctionnement et Projet innovant »

Date limite de dépôt des dossiers le :

Mercredi 12 mars 2025

Plus d'infos page 8



PARTENAIRE



CRÉDIT AUTO

Vos usages évoluent, nos solutions de financement vous suivent

Vous accompagner pour réussir votre virage vers la mobilité électrique.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Offre réservée aux particuliers, en vigueur au 01/02/2024, pour toute demande de crédit à la consommation, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur.

[Je réalise une simulation](#)



Pour réaliser la simulation : [cliquez ici](#)



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 25 janvier** : Futsal jeunes n°3
- **Samedi 1^{er} février** : Futsal jeunes n°4
- **Mardi 4 février** : Qualifications championnat d'Europe Futsal, Match France – Kosovo, à 20h, à l'Arena Futuroscope.
- **Samedi 8 février** :
 - Futsal jeunes n°5
 - Reprise championnats jeunes phase 2
- **Lundi 10 février** : Réunion avec les RTJ et responsables jeunes
- **Samedi 15 février** : Futsal jeunes n°6
- **Samedi 22 février** : Finales Futsal Jeunes

WEEK-END DES BÉNÉVOLES DE LA LFNA À CLAIREFONTAINE

Samedi 29 et dimanche 30 mars 2025

Comme tous les ans, la Fédération Française de Football invite des bénévoles de toutes les Ligues pour un week-end à Clairefontaine.

Les bénévoles de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine sont invités le samedi 29 et dimanche 30 mars 2025 et **le District de la Vienne de Football dispose de 5 places** pour ce déplacement à Clairefontaine.

Les critères à respecter :

- . être bénévole licencié dirigeant ou volontaire de club comptant **moins de 7 ans** d'ancienneté
- . les conjoints des bénévoles ne sont pas conviés à moins qu'ils ne soient eux-mêmes licenciés bénévoles de moins de 7 ans
- . être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement

Informations logistiques :

Le transport en bus est assuré par la Ligue (départ du Haillan avec un arrêt à Poitiers) pour une arrivée le samedi 29 mars 2025 à 14h à Clairefontaine et un départ de la délégation le dimanche à 11h30.

Toutes les précisions horaires vous seront bien sûr communiquées ultérieurement

Les bénévoles sont hébergés au Centre Technique de Clairefontaine.

Si vous êtes intéressés, vous devez transmettre un mail au District de la Vienne de Football (district@foot86.fff.fr) avec les coordonnées du bénévole, **avant le vendredi 14 février 2025 dernier délai.**

TOUTES FOOT

BUGS D'AFFICHAGE : SOLUTIONS TEMPORAIRES

Suite à la mise à jour, certains utilisateurs pourraient rencontrer des bugs d'affichage. Si cela se produit, voici deux solutions simples :

- Se déconnecter et se reconnecter de Portail Bleu
- Appuyer sur Ctrl + Shift + R une fois dans l'onglet "Toutes Foot" pour recharger la page

RÉOUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE L'OUTIL

Un petit nombre de clubs a rencontré des difficultés techniques pour s'engager. Pour leur permettre de finaliser leur engagement, la plateforme sera de nouveau accessible à titre exceptionnel du **3 février à 9h30 jusqu'au lendemain même heure.**



GROUPE DE TRAVAIL VŒU VILLENEUVE

Lors de l'assemblée générale du District de la Vienne de Football le vendredi 31 mai 2024 à Rouillé, le président de Villeneuve Chauvigny avait évoqué le vœu du club déposé hors délai, sur la participation de joueurs de niveau supérieur dans des équipes de niveau inférieur.

Le président Stéphane BASQ avait proposé que le sujet soit évoqué lors des réunions de secteur de début de saison 2024/2025 et que des volontaires seraient recensés pour participer à un groupe de travail animé par Laurent LARBALETTE, vice-président délégué du District de la Vienne de Football.

A cet effet et suite à des candidatures pour le groupe de travail, une première réunion, à laquelle une personne des clubs listés ci-dessous est conviée, aura lieu **le lundi 27 janvier 2025 à 18h30 au siège du District.**

Liste des clubs :

Adriers ; Avanton ; Boivre Sporting Club 2015 ; Bonnes ; Bonneuil Matours ; Champagné St Hilaire ; Croutelle ; FC 3 Vallées 86 ; Nouaillé ; Oyré Dangé ; Pouillé Tercé ; Sillars ; Stade Poitevin ; Vallée des Salleron ; Villeneuve Chauvigny ; Vouillé Latillé.

Pour rappel, ci-dessous le vœu du club de Villeneuve Chauvigny :

« Comme tous les clubs n'ayant pas d'équipe en division supérieure, l'US Villeneuve émet le souhait qu'un ou plusieurs joueurs ayant effectué plus de 10 matchs dans la saison en division supérieure ne puissent intégrer leur division inférieure dans les 3 derniers matchs. En effet, cela modifie l'équité de la poule. Nous sommes lassés de voir des clubs mal classés au fil des matchs et qui viennent renforcer leur équipe avec leurs joueurs de division supérieure sur les derniers matchs, ce qui fausse indirectement le classement final. »

Merci aux personnes conviées de confirmer leur présence par retour de **mail pour le mercredi 22 janvier 2025.**

INTERVENTIONS PEF

Interventions dans les clubs : Promouvoir le Programme Educatif Fédéral (PEF) lors des stages vacances

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir les valeurs du football auprès des jeunes, le District de la Vienne de Football propose des interventions lors des stages vacances pour sensibiliser les jeunes licenciés (des catégories U11 et U13) au Programme Educatif Fédéral (PEF) de la Fédération Française de Football.

Grâce à des ateliers ludiques et pédagogiques, nos interventions permettent aux jeunes joueurs de s'approprier les notions du PEF tout en s'amusant et en développant leur esprit sportif.

En quoi consistent les interventions ?

Nos interventions sont conçues pour s'intégrer de manière flexible à votre programme de stage vacances. Elles incluent des ateliers interactifs et dynamiques, adaptés à l'âge et au niveau des jeunes footballeurs. Chaque session permet de :

- Sensibiliser les jeunes aux comportements exemplaires sur et en dehors du terrain.
- Renforcer leur esprit d'équipe et de solidarité.
- Favoriser leur épanouissement personnel en intégrant les valeurs du PEF.

Comment en bénéficier ?

Clubs de football de la Vienne, vous souhaitez enrichir vos stages vacances et offrir à vos jeunes licenciés un contenu éducatif à forte valeur ajoutée ? Contactez dès maintenant le District de la Vienne de Football pour planifier une intervention PEF au sein de votre club.

Inscriptions par mail : district@foot86.fr

Fin des inscriptions le **vendredi 14 février 2025 !**



PLATEAUX FUTSAL JEUNES – SAMEDI 25 JANVIER 2025

1/ Organisation

Vous trouverez en [cliquant ici](#), la planification du samedi 25 janvier 2025, réalisée sur la base des engagements effectués à la date limite du 30 novembre 2024.

Compte-tenu des créneaux disponibles dans les gymnases, nous n'avons pas pu engager les équipes sur liste d'attente pour le moment.

- Les horaires mentionnés sur le document correspondent à l'heure du début du plateau. Merci d'arriver au minimum 30 minutes avant.
- Les différents plateaux sont disponibles sur la plateforme FAL ; les documents d'organisation sont à y insérer par le club indiqué en rouge sur le document joint.
- Un membre du District sera présent sur chaque plateau, dans la mesure du possible. Il sera en charge de l'organisation générale du plateau.
- Les règlements de ces compétitions vous seront transmis rapidement.
- L'organisation sur les 6 week-ends prévoit que chaque équipe engagée puisse jouer au minimum 2 plateaux.

2/ Planification samedi 25 janvier 2025 et samedi 1^{er} février 2025

Futsal U11 – U13 – U15 – U18 (catégories masculines/mixtes)		
	Samedi 25 janvier 2025	Samedi 1^{er} février 2025
Challenge Fétis Lahitte U11	16 équipes qualifiées (2 premiers de chaque poule)	8 équipes qualifiées (2 premiers de chaque poule)
U11 Amicaux	26 équipes Équipes réserves	32 équipes qualifiées Équipes réserves + Certaines équipes éliminées du Fétis Lahitte
Critérium U13	8 équipes qualifiées (2 premiers de chaque poule)	
Amicaux U13	44 équipes 20 équipes réserves + 16 équipes éliminées du Critérium U13 du 11/01 + 8 équipes éliminées du Critérium U13 du 18/01	
Critérium U15	4 équipes qualifiées (2 premiers de chaque poule)	
Amicaux U15	22 équipes 7 équipes réserves + 15 équipes éliminées du critérium U15	
Critérium U18	4 équipes qualifiées 2 premiers de chaque poule	
Amicaux U18	16 équipes 7 équipes réserves + 9 équipes éliminées du critérium U18	



Futsal U11F – U13F – U15F – U18F (catégories féminines)		
	Samedi 25 janvier 2025	Samedi 1 ^{er} février 2025
U6 - U10F		Equipes engagés
Challenge Féti's Lahitte U11F		
Critérium U13 F		
Critérium U15 F		
Critérium U18 F		

Pour information, les U6/U9 F commenceront à jouer à partir du 01/02

La planification définitive du samedi 1^{er} février vous sera transmise le lundi 27 janvier à la réception de tous les documents d'organisation.

3/ Rappel

A toutes fins utiles, je vous rappelle qu'en cas d'absence sur un plateau, une amende vous sera appliquée :

- | | |
|--|-------|
| • annulation avant la publication du planning (J-10 jours) | Néant |
| • forfait en prévenant le District | 5 € |
| • forfait sans prévenir | 13 € |

4/ Adresse

- **Civaux** : Complexe sportif, 86320 Civaux
- **Jaunay Marigny** : 2 Av. du Parc du Futur, 86130 Jaunay-Marigny
- **Latillé** : Rue du Gymnase, 86190 Latillé
- **Les Trois Moutiers** : Le Bourg, 86120 Les Trois Moutiers
- **Lussac les Châteaux** : Rue de la Couture, 86320 Lussac les Châteaux
- **Moncontour** : 5 impasse du Havre - Le Pré Grimaud, 86330 Moncontour
- **Montmorillon** : Rue St Nicolas, 86500 Montmorillon
- **Monts sur Guesnes** : Centre Bourg, 86420 Monts sur Guesnes
- **Pressac** : 43 rue Bois de la Jarte, 86460 Pressac
- **Quinçay** : 1 place du Champ de Bataille, 86190 Quinçay
- **Saint Savin** : Rue Prosper Mérimée, 86310 Saint Savin
- **Thuré** : Rue Pierre de Coubertin, 86540 Thuré
- **Ingrandes** : Rue René Descartes, 86220 Ingrandes sur Vienne
- **Vendeuvre** : Route de Jaunay-Clan, 86380 Vendeuvre-du-Poitou
- **Couhé** : 8 rue Hermoor, 86700 Valence en Poitou
- **Smarves** : Chemin des Eulets, 86240 Smarves



UEFA FUTSAL : FRANCE – KOSOVO => COMMANDE DE BILLETS

Dans le cadre des qualifications au championnat d'Europe de Futsal de l'UEFA 2026, l'Equipe de France Futsal accueille le Kosovo le mardi 4 février prochain à 20h00, à l'Arena Futuroscope de Poitiers.

C'est la première fois de leur histoire que les Bleus (demi-finalistes de la Coupe du monde de Futsal 2024 et actuellement en tête du groupe 10 des éliminatoires) affronte à domicile le Kosovo (64^e FIFA).

En tant que club de la LFNA, la Fédération Française de Football vous propose des tarifs préférentiels UNIQUEMENT à partir de 10 places par club (catégorie 2).

- De 10 à 24 places => **6€**
- A partir de 25 places => **5€**
- A partir de 50 places => **4€**

Commandez vos billets avant le **26 janvier dernier délai** en [cliquant ici](#). Les billets vous seront envoyés par voie électronique fin janvier par les services de la LFNA et le montant sera prélevé sur votre compte club.

Pour toute autre commande il faudra passer directement par la billetterie de la [FFF](#) qui ouvrira le mardi 14 janvier à 16h00.

UEFA FUTSAL : FRANCE – KOSOVO => CANDIDATURE PARTICIPATION

Cette rencontre, inscrite dans le cadre des qualifications pour le Championnat d'Europe de Futsal UEFA 2026, représente une opportunité inédite de mettre en lumière notre territoire. C'est pourquoi nous souhaitons associer les jeunes de vos clubs à cette rencontre en vous offrant la possibilité de participer aux Programmes Jeunes.

Comme cela vous a été présenté lors de la réunion LFNA à Vouillé, nous vous offrons 3 possibilités :

- Porteurs de drapeaux : catégorie U15
- Ramasseurs de balles : catégorie U13
- Animation mi-temps : catégorie U11

Notre souhait étant d'associer un maximum de clubs à cette belle fête, nous limiterons à 2 joueurs par club (voire 4 joueurs en fonction du nombre de candidatures clubs).

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à compléter, **pour le dimanche 26 janvier 2025** dernier délai, le questionnaire ci-après pour candidater :

<https://forms.gle/GJ562saR73Mmcqig5>

PROLONGATION DU PASS'SPORT

Le Pass'Sport est prolongé jusqu'au 31 janvier 2025.





LANCEMENT CAMPAGNE SUBVENTION FDVA 2

Nous vous informons que le FDVA 2025 "Fonctionnement et Projet Innovant" démarre **le 13 janvier 2025**.

CET APPEL A PROJETS S'ADRESSE AUX ASSOCIATIONS POUR LESQUELLES LES ACTIONS SE DÉROULENT UNIQUEMENT DANS LA VIENNE.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **12 mars 2025**.

Les demandes se font **exclusivement** par télé service "le Compte Asso" : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- **Le titre et l'adresse de votre RIB soit identique à votre fiche SIREN ;**
- **Le dossier déposé devra être complet (Comptes de résultats et bilan financier, budget prévisionnel, rapport d'AG et rapport d'activités)**
- **Une association ne pourra déposer qu'un seul dossier et une action (Axe 1 fonctionnement d'une action ou des activités de l'association ou Axe 2 Projet innovant)**

Documents utiles :

[La note d'orientation 2025 dans laquelle sont précisées toutes les modalités du dispositif](#)

[Le Guide pour bien se diriger sur lecompteasso](#)

CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, **la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS**, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations :

- Samedi 15 février de 9h à 17h : « **Concevoir un projet associatif** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 5 avril de 9h à 17h : « **Le management associatif** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Soirée thématique :

- Mardi 28 janvier de 18h30 à 20h30 : « **Les dispositifs de prise en charge de l'AFDA et les nouveautés 2025** »
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)



CDOS – FORMATION JEUNES DIRIGEANTS

Pour contribuer au renouvellement des dirigeants du mouvement sportif, le CDOS de la Vienne met en place une formation pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Cette formation est constituée de **6 modules** qui se dérouleront en présentiel et en visio (en soirée, de 3h maximum), de **janvier à juin 2025**. Elle sera **limitée à 20 inscriptions**.

➔ Remise d'une dotation en fin de formation

Programme :

Module 2 – Février 2025

En visio (horaire à venir)

- L'organisation et la gouvernance
- Être capable de participer aux organes statutaires d'une association

Module 3 – Mars 2025

En visio (horaire à venir)

- Les finances associatives
- Être capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières

Module 4 – Avril 2025

En visio (horaire à venir)

- Les ressources humaines associatives
- Être capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles

Module 5 – Mai 2025

En visio (horaire à venir)

- La gestion de projet associatif
- Être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement

Module 6 – Juin 2025

En présentiel à la Maison des Sports (horaire à venir)

- Retour sur la formation
- Bilan



GUID'ASSO 86 – FORMATION DES BÉNÉVOLES

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation à la gestion associative pour les bénévoles et dirigeants associatifs.

Le parcours se décline en 5 modules théoriques + un stage pratique gratuit pour les bénévoles et pris en charge par Qualiopi ou OPCO pour les salariés.

Le parcours se tient à Poitiers au cours du 1er semestre 2025.

Jour 1 - **15 février 2025** – La loi 1901, principes fondamentaux, évolution et l'écosystème administratif.

Jour 2- **15 mars 2025** – L'association, son organisation et la gouvernance.

Jour 3 – **12 avril 2025** – Les finances associatives, principes de base et mobilisation des ressources.

Jour 4 – **17 mai 2025** – Les ressources humaines associatives, la place des bénévoles et autres forces vives.

Jour 5 – **14 juin 2025** – Le projet associatif et sa déclinaison en projet d'activité ou événement.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur 1 module si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur les 5 modules.

Une réunion participative sur le modèle socio-économique de mon association est proposée **le jeudi 30 janvier à 18h30** – Salle 8, 18 rue de la brouette du vinaigrier – 86000 Poitiers

C'est un parcours théorique avec suivi individualisé proposé à tous les types d'associations, employeuses ou non, sans distinction de secteur d'activités.

L'objectif est d'étudier/anticiper/conforter/améliorer leur modèle socio-économique face aux fragilités potentielles ou prévues en matière de forces vives et/ou de ressources financières (fonds propres, subventions, mécénat, etc...).

Pour tous renseignements et inscription, vous pouvez contacter Monsieur Mancino Patrice à l'adresse mail suivante : vieasso@guidasso86.fr



CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE (CFGA)



5 JOURS
DE FORMATION THÉORIQUE
+ STAGE PRATIQUE



GRATUIT

POUR LES BÉNÉVOLES ET DIRIGEANTS D'ASSOCIATIONS
PRISE EN CHARGE QUALIOPi / OPCO POUR LES SALARIÉS



ASSTV – ATELIERS

Atelier "Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels" (1/2 journée)

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont les outils incontournables de la prévention.

L'ASSTV vous accompagne dans la réalisation ou la mise en place de votre DUERP. Elle vous propose une méthode et un outil d'évaluation (OUTIL DUERP ASSTV).

- Le jeudi 27 février 2025 (9H-12H30)
- Le vendredi 25 avril 2025 (9H-12H30)

Ateliers "Risque chimique" (1/2 journée)

Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité .

A ce titre, l'ASSTV vous propose trois « Ateliers d'une demi-journée » pour vous accompagner dans l'identification des dangers et des risques liés aux risques chimiques, la mise en place d'une démarche de prévention.

- Le jeudi 13 mars 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 12 juin 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 16 octobre 2025 (9H-12H)

Atelier "Réfèrent Santé Sécurité au Travail" (sur 2 jours)

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Réfèrent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la mise en place de vos obligations.

- Le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)
- Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)

Ateliers "Travail sur écran" (2 heures)

L'ASSTV vous propose des ateliers afin de vous accompagner dans l'identification de ces risques et la mise en place d'actions de prévention :

- Le vendredi 21 février 2025 (9H-11H)
- Le mardi 25 mars 2025 (14H-16H)

Vous trouverez le détail de tous les ateliers sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter sur l'adresse : sensibilisation@asstv86.fr



CAMPAGNE POUR L'OCTROI DE LA MÉDAILLE JSEA PROMOTION DU 14 JUILLET 2025

La Commission Départementale consultative d'attribution de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif se tiendra :

- **Le mercredi 12 mars 2025 au titre de la promotion du 14 juillet 2025**, afin d'étudier les propositions de candidatures pour les 3 échelons.

Vous pouvez désormais déposer vos éventuelles propositions de candidatures sur la plateforme **Démarches-Simplifiées** en [cliquant ici](#) (au préalable il faut créer un compte).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 14 février 2024**.



MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement exemplaire au sein d'une association sportive, de jeunesse ou toute autre thématique



LES CONDITIONS

Les récompenses sont décernées chaque année, le plus souvent, en présence des élus et des services de l'État. Elles sont attribuées aux personnes les plus méritantes et engagées dans la vie associative, qui justifient en outre des conditions d'ancienneté suivantes :



au moins 6 années d'engagement bénévole



au moins 10 années d'engagement bénévole (dont 4 ans minimum dans l'échelon de bronze)



au moins 15 années d'engagement bénévole (5 ans minimum dans l'échelon d'argent)

Important

La promotion d'un échelon à l'autre n'est pas automatique et nécessite obligatoirement l'exercice d'activités ou responsabilités nouvelles.



Une seule promotion dans la Vienne **14 juillet 2025 - pour les 3 échelons**

La vie associative reflète notre société. Une attention particulière est portée chaque année au respect de la parité entre les femmes et les hommes, ce qui suppose une transmission impérative de dossiers à parts égales.



LE PARRAINAGE

La candidature doit être proposée par une personne qui connaît bien le bénéficiaire et qui, par sa position dans le monde associatif, peut attester de la qualité de son engagement bénévole, à savoir :

- ♦ Un responsable d'association, ou de fédération,
- ♦ Un élu (maire, parlementaire, conseiller départemental...),
- ♦ Un fonctionnaire.

L'auteur de la proposition doit compléter le formulaire en retraçant le plus exhaustivement possible, la nature des activités accomplies à titre bénévole en précisant les dates (début/fin) et en rédigeant l'avis circonstancié afin de motiver la demande.



OU ADRESSER SA DEMANDE ?

Les parrains doivent impérativement déposer leurs demandes motivées, via la plateforme *Démarches-Simplifiées* :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-attribution-de-la-medaille-de-la-jeunesse>

Date limite de dépôt des candidatures :

→ **Vendredi 14 février 2025**

Contacts - Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Assistante administrative : Sandrine POMMIER
sandrine.pommier1@ac-poitiers.fr
05 17 84 04 15

Référent technique : Manuel COTINAUD
manuel.cotinaud@ac-poitiers.fr
05 17 84 04 07

En collaboration avec le comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, et les cercles des médaillés de la Vienne

Contact : Odile Chauvet, présidente du comité
Tél. 06 13 87 50 98



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 18/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Modification de l'article 23 des règlements généraux de la LFNA : FORMALITÉS D'AVANT MATCH – votée lors de l'AG du 09/11/2024

D/ Couleurs des équipes – Numérotation

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **RECEVANT** qui change de maillots.

ECOLE D'ARBITRAGE – CHANGEMENT DE DATE

L'école d'arbitrage initialement prévue le vendredi 14 février 2025 aura finalement lieu le **vendredi 21 février 2025**.

FORMATION ARBITRAGE FUTSAL

Une formation à l'arbitrage FUTSAL est organisée le **SAMEDI 25 JANVIER 2025** à Aulnay de Saintonge (au siège du Aulnay Futsal AJ – SALLE L'OUCHE DES CARMES, 2 avenue de l'église, 17470 – AULNAY).

L'encadrement de ce stage sera assuré par David PLAINCHAMP, arbitre de R1 en herbe et Futsal en collaboration avec Patrick MOREAU, qui est le référent de cette discipline à la CDA17. Les officiels de l'arbitrage de football à onze peuvent participer à un module (théorie et pratique) en après-midi de **13h30 à 16h30** visant à se spécialiser dans l'arbitrage Futsal. Ce module Futsal est accessible aux jeunes à partir de 15 ans.

Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir nous le préciser par mail avant le 20 janvier prochain.

COUPE DES ARBITRES DE LA VIENNE

Tous les arbitres ont reçu par mail les résultats du 1^{er} tour.

Pour en savoir plus sur ce dernier, vous pouvez lire l'article présent sur notre site internet :

<https://foot86.ff.fr/simple/bastien-bonnet-comme-un-air-de-deja-vu/>

Le 2^{ème} tour aura lieu le lundi 27 janvier 2025 !



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 22/01/25 Procès-verbal n° 18

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°17 sans modification

MATCHS EN RETARD

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	11	14/12/24	28899563	Valdivienne (1)	Usson Isle (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	22/02/25
D2	A	6	27/10/24	28899735	Nord Vienne (1)	Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D2	A	11	14/12/24	28899763	Jaunay Marigny (1)	Oyre Dange (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	02/03/25
D2	A	10	08/12/24	28899759	Availles en Châtellerault (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D2	B	5	20/10/24 12/01/25	28899949	St Julien L'Ars (1)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D2	B	11	15/12/24	28899988	FC 3 Vallées 86 (2)	Ligugé (3)	Arrêté municipal	23/02/25
D3	B	6	27/10/24	28900291	Leigné sur Usseau (1)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	09/02/25
D3	B	8	17/11/24	28900301	Ozon (2)	Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	23/02/25
D3	D	9	08/12/24 15/12/24	28900520	Fleuré (2)	ACG Foot Sud (2)	Arrêté municipal	09/02/25
D3	D	9	08/12/24	28900517	Château Larcher (2)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	09/02/25
D4	B	9	08/12/24	28922636	Availles en Châtellerault (2)	Coussay les Bois (2)	Arrêté municipal	09/02/25
D4	B	9	08/12/24	28922634	Antran (2)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	08/02/25
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	09/02/25
D4	F	8	17/11/24	28922988	Beaumont St Cyr (4)	Chasseneuil St Georges (3)	Coupe de France	09/02/25
D5	B	9	08/12/24	28956083	Leigné sur Usseau (2)	Antran (3)	Arrêté municipal	09/02/25
D5	C	2	22/09/24	28956137	Dissay (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Engagement tardif	09/02/25
D5	F	5	20/10/24	28956422	Valdivienne (3)	Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	09/02/25
D5	F	9	08/12/24	28956440	Valdivienne (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	23/02/25
D5	I	2	22/09/24	28956587	Availles/Pressac (1)	FC 3 Vallées 86 (5)	Engagement tardif	09/02/25
D5	I	5	20/10/24	28956602	FC 3 Vallées 86 (5)	Adriers (2)	Arrêté municipal	23/02/25

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	4	19/01/25	30083005	St Maurice Gençay (1)	Chauvigny (3)	Arrêté municipal	22/02/25
Coupe Jolliet Rousseau	2	19/01/25	30079610	ASM (1)	Colombiers (1)	Arrêté municipal	09/02/25
Coupe Jolliet Rousseau	2	19/01/25	30079627	St Léger de Montbrillais (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	09/02/25
Coupe Jolliet Rousseau	2	19/01/25	30079618	L'Envigne (1)	Coussay (1)	Arrêté municipal	09/02/25
Challenge des Réserves	4	19/01/25	30079786	Antran (2)	Beaumont St Cyr (4)	Arrêté municipal	22/02/25
Challenge Renaudie	3	19/01/25	30079897	Buxeuil (1)	Orches (1)	Arrêté municipal	09/02/25

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D1	/	7	09/11/24	28899539	Valdivienne (1)	Vouneuil Béruges (1)	Décision commission de discipline PV N°20	à définir
D3	C	8	16/11/24	28900390	Valdivienne (2)	Chasseneuil St Georges (2)	Match arrêté blessure	08/02/25



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 28899987 : Nouaillé (2) – Rouillé (1) en poule B du 14/12/24

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 18/12/24 (PV n°15) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Nouaillé (2).

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900393 : Montmorillon (3) – Valdivienne (2) en poule C du 08/12/24

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 14 du 11/12/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Montmorillon (3) d'un joueur (licence n° 2547544385) en état de suspension.

La commission litige et contentieux donne match perdu par pénalité (7-0, -1 point) à l'équipe de Montmorillon (3) pour en donner le gain à l'équipe de Valdivienne (2) (7-0, 3 points).

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922635 : Châtelleraut Réunionnais (1) – Châtelleraut Portugais (3) en poule B du 08/12/24

Evocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 18/12/24 (PV n°15) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) pour en donner le gain à l'équipe de Châtelleraut Portugais (3) (3-0, 3 points).

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956151 : Ingrandes (3) – Availles en Châtelleraut (3) en poule C du 01/12/24 remis le 14/12/24

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 18/12/24 (PV n°15) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe d'Ingrandes (3) pour en donner le gain à l'équipe d'Availles en Châtelleraut (3) (3-0, 3 points).

Match n° 28956262 : St Savin St Germain (3) – Jardres (2) en poule D du 08/12/24 remis le 15/12/24

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 18/12/24 (PV n°15) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de St Savin St Germain (3) pour en donner le gain à l'équipe de Jardres (3) (3-0, 3 points).

Match n° 28956521 : Adriers (1) – Valdivienne (4) en poule G du 15/12/24

Forfait de l'équipe de Valdivienne (4). L'information ayant été transmise trop tardivement, l'arbitre de la rencontre M. DAGNAULT Kevin s'est déplacé. Ses frais de déplacement (soit 57,98 €) sont à la charge du club de Valdivienne.

**CHALLENGE MARCEL RENAUDIE****FORFAIT****Match n° 30079896 : Brion St Secondin (2) – St Maurice Gençay (3) du 19/01/25**

Forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de St Maurice Gençay

L'équipe de Brion St Secondin (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 21 janvier 2025
Procès-verbal n° 16

Président : M. Philippe BARRITAUULT

Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU, MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY

Le PV n°15 est adopté sans modification

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	/	8ième	14/12/24	30037288	Mirebeau (1) / Neuville (2)	Report du tour précédent	25/01/25

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

DATES A RETENIR

Samedi 1^{er} février :

Tour 3 du Challenge DANSAC
1/4 de finale Challenge U18 et Challenge U15

Samedi 8 février :

Reprise du championnat U18, U17, U15 et U13

Lundi 10 février :

Réunion avec les RTJ et responsables jeunes
- Objectif : Bilan sur les modifications des championnats jeunes et évolutions.

Samedi 15 février :

Reprise des plateaux U11

Samedi 22 février :

Finale Futsal jeunes à Civaux

Samedi 5 avril :

Finale départemental Festival Foot U13 Pitch

Samedi 17 mai :

Journée Nationale des Débutants

Samedi 24 mai :

Finale des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac



CHAMPIONNAT A 8 U17/U18 et U15

La Commission des Jeunes relance les engagements pour les championnats à 8 U17/U18 et U15.

Date limite des inscriptions (Footclubs) : Vendredi 31 janvier
Début du championnat : 15 février

Le championnat ne sera possible que si au moins 4 équipes s'engagent. Les équipes qui se sont engagées en première phase doivent se réengager.

ACCESSIONS EN CRITERIUM U13

La Commission a proposé l'accession aux équipes les mieux classées de U13 D1 (2 premiers de chaque poule), qui ont toutes accepté à savoir :

- GJ Dissay Beaumont (1)
- GJ Espoir Sud Poitiers (1)
- GJ VVM Chauvigny (1)
- Poitiers Stade (1)

CHALLENGE U17-U18

Quarts de finale
Samedi 1er Février 2025

	Equipe	Div.		Equipe	Div
A	Migné Auxances (2)	U17 D1		GJ 3 Vallées 86 (1)	U17 D1
B	Jaunay Marigny (1)	U17 D1		GJ Montasèvres (1)	U18 D1
C	Poitiers CEP (1)	U18 D1		GJ Espoir Sud Poitiers (2)	U17 D1
D	St Benoit (1)	U17 D2A		Nieuil Mignaloux (1)	U17 D1

1/2 Finale
samedi 5 avril 2025

	Equipe		Equipe
X	Vainqueur C		Vainqueur D
Y	Vainqueur B		Vainqueur A

Finale
samedi 24 mai 2025

Equipe		Equipe
Vainqueur Y		Vainqueur X



CHALLENGE U15

Quarts de finale
Samedi 1er Février 2025

	Equipe	Div.		Equipe	Div
A	Vouneuil Béruges (1)	D1		Montmorillon (2)	D1
B	Vivonne (1)	D1		GJ Avenir 86 (1)	D2B
C	Mirebeau (1) ou Neuville (2)	D1 ou D2A		GJ VVM Chauvigny (3)	D2B
D	Porugais Châtellerault (1)	D1		Buxerolles (2)	D2C

1/2 Finale

samedi 5 avril 2025

	Equipe		Equipe
X	Vainqueur D		Vainqueur A
Y	Vainqueur C		Vainqueur B

Finale

samedi 24 mai 2025

Equipe	Equipe
Vainqueur Y	Vainqueur X

CHALLENGE DANSAC

Poule C :

Considérant la qualification de l'équipe de Poitiers Stade (2) en poule E.

Considérant l'article 2 du Challenge Dansac qui précise « qu'une seule équipe par club pourra participer au 3^e tour, le cas échéant l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée sera repêchée ».

Par conséquent, l'équipe de Poitiers Stade (3) ne peut pas être qualifiée.

L'équipe de Chasseneuil St Georges (2), 3^{ème} de la poule ne peut pas l'être également en raison de la qualification de l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) en poule B.

Seule l'équipe de GJ Montasèvres (1) est qualifiée en poule C.

Poule E :

Considérant la qualification de l'équipe de St Benoit (1) en poule F.

Considérant l'article 2 du Challenge Dansac qui précise « qu'une seule équipe par club pourra participer au 3^e tour, le cas échéant l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée sera repêchée ».

Par conséquent, l'équipe de St Benoit (2) ne peut pas être qualifiée.

L'équipe de GJ Dissay Beaumont (3), 3^{ème} de la poule ne peut pas l'être également en raison de la qualification de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (2) en poule H.

Seule l'équipe de Poitiers Stade (2) est qualifiée en poule E.

Poule F :

L'équipe de GJ Sud Haut Poitou (3) en poule F, meilleur 3^{ème} est repêchée.

Poule G :

L'équipe de Valence en Poitou (1) en poule G, meilleur 3^{ème} est repêchée.

**Poule H :**

Considérant la qualification de l'équipe de Poitiers stade (2) en poule E.

Considérant l'article 2 du Challenge Dansac qui précise « qu'une seule équipe par club pourra participer au 3^e tour, le cas échéant l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée sera repêchée ».

Par conséquent, l'équipe de Poitiers stade (4) ne peut pas être qualifiée et l'équipe de Migné Auxances (2), 3^{ème} de la poule est repêchée pour la suite de la compétition.

	A	Pts	Jongleries
1	Châtelleraut SO (2)	5	421
2	GJ Antoigné Ingrandes (1)	4	235
3	Ozon (2)	-3	402
4	GJ VVM Chauvigny (4)	-3	0

	B	Pts	Jongleries
1	Chasseneuil St Georges (1)	9	555
2	Neuville (2)	6	454
3	Coussay/Pleumartin (1)	3	536
4	Châtelleraut Portugais (2)	0	253

	C	Pts	Jongleries
1	Poitiers Stade (3)	9	690
2	GJ Montasèvres (1)	6	262
3	Chasseneuil St Georges (2)	3	293
4	Migné Auxances (3)	0	183

	D	Pts	Jongleries
1	GJ 3 Vallées 86 (2)	7	268
2	Poitiers ASAC (2)	6	215
3	Neuville (3)	2	306
4	GJ Dissay Beaumont (4)	1	276

	E	Pts	Jongleries
1	Poitiers Stade (2)	9	596
2	St Benoit (2)	6	176
3	GJ Dissay Beaumont (3)	3	331
4	Valdivienne (1)	0	266

	F	Pts	Jongleries
1	St Benoit (1)	7	395
2	Gen.Bri.Som.AsI.Cht (2)	4	222
3	GJ Sud Haut Poitou (3)	4	198
4	Ligugé (1)	1	271

	G	Pts	Jongleries
1	GJ Espoir Sud Poitiers (4)	7	678
2	GJ VVM Chauvigny (2)	6	581
3	Valence en Poitou (1)	4	216
4	Vouneuil Béruges (2)	0	252

	H	Pts	Jongleries
1	Poitiers stade 4	7	534
2	GJ Dissay Beaumont (2)	6	554
3	Migné Auxances (2)	2	352
4	GJ VVM Chauvigny (3)	1	279

non qualifiable car déjà une équipe de qualifiée

repêchage

meilleurs 3^e

pénalités

3ème TOUR - samedi 1er février 2025

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A
SO Châtelleraut (2)
Migné Auxances (2)
Chasseneuil St Georges (1)
GJ Sud Haut Poitou (3)

B
GJ Antoigné Ingrandes 1
Neuville (2)
GJ Dissay Beaumont (2)
Poitiers Stade (2)

C
Poitiers ASAC (2)
GJ Espoir Sud Poitiers (4)
Valence en Poitou (1)
St Benoit (1)

D
GJ 3 Vallées 86 (2)
GJ Montasèvres (1)
Gençay/Briion /Som/AsI/Cht (2)
GJ VVM Chauvigny (2)

**FUTSAL****FORFAIT****Plateaux du 18/01/25****U11 Fétis Lahitte F****Poule A à Montmorillon**

1^{er} forfait de Ligugé. Amende de 5€ au club de Ligugé
2^{ème} forfait de Lusignan. Amende de 5€ au club de Lusignan
2^{ème} forfait de Poitiers 3 Cités (sans prévenir). Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités

Poule C à Monts sur Guesnes

1^{er} forfait de Nieuil l'Espoir. Amende de 5€ au club de Nieuil L'espoir

U13 Amicaux**Poule B à Moncontour**

2^{ème} forfait de Ouzilly/Colombiers (sans prévenir). Amende de 13€ au club de Ouzilly

Poule D à Valence en Poitou

1^{er} forfait de Valdivienne. Amende de 5€ au club de Valdivienne

U15 F**Poule A à Moncontour**

1^{er} forfait de Montmorillon (sans prévenir). Amende de 13€ au club de Montmorillon

U18 Critérium**Poule A aux Trois Moutiers**

1^{er} forfait du GJ VVM Chauvigny. Amende de 5€ au club GJ VVM Chauvigny

U18 F**Poule A à Moncontour**

1^{er} forfait du GJ VVM Chauvigny. Amende de 5€ au club GJ VVM Chauvigny

DIVERS

Courriel de Vouneuil Béruges : pris note.

Courriel de Poitiers Baroc : réponse faite par mail.

Courriel du GJ Dissay Beaumont : réponse faite par mail.

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 22 janvier 2025
Procès-verbal n° 17

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 16 (par voie électronique) du mercredi 08 janvier 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ des 3 Vallées 86	Ozon
Antran	GJ Espoir Sud Poitiers	Orches
Archigny	GJ Foot Sud 86	Oyré Dangé
Availles en Châtelleraut	GJ Sud Haut Poitou	Poitiers 3 cités
Beaumont St Cyr	GJ Val de Vonne	Poitiers Asac
Biard	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Baroc
Boivre	Ingrandes	Poitiers Beaulieu FC
Bouresse	Jaunay Marigny	Poitiers Cep
Brion St Secondin	Jouhet Pindray	Poitiers Gibauderie
Buxerolles	La Pallu	Poitiers Portugais
Buxeuil	Lavoux – Liniers	Rouillé
Cernay St Genest	Leigné sur Usseau	Savigné
Champagné St Hilaire	Leignes sur Fontaine	Sillars
Chasseneuil St Georges	Ligugé	Smarves Iteuil
Chatain	Loudun	St Christophe
Châtelleraut Portugais	Mignaloux Beauvoir	St Léger de Montbrillais
Châtelleraut Réunionnais	Migné Auxances	St Rémy sur Creuse
Chauvigny	Mirebeau	St Savin St Germain
Cissé	Moncoutant	St Saviol
Colombiers	Montamisé	Stade Poitevin
Coussay les Bois	Montmorillon	Thuré Besse
Dissay	Naintré	Usson l'Isle
FC 3 vallées 86	Neuville	Valdivienne
Fleuré	Nieuil l'Espoir	Vendelogne
Fontaine le Comte	Nord Vienne	Vernon
GJ Avenir 86	Nouaillé Maupertuis	Vicq sur Gartempe
		Vouneuil Béruges



DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956151 : Availles en Châtelleraut (3) – Ingrandes (3) en poule C du 20/10/24 remis le 01/12/24 et à nouveau remis le 14/12/24

Courriel du club d'Ingrandes du 21/12/24 à 12h31 contestant la validité de l'arrêté municipal de la Mairie d'Availles en Châtelleraut du 19/10/24

Considérant l'extrait du PV n° 07 du 23/10/24 :

Match non joué suite à un arrêté municipal.

Courriel du club d'Ingrandes (19/10/24 à 20h28)

Considérant que l'arrêté municipal de la commune d'Availles en Châtelleraut interdisait l'accès au terrain engazonné n° 2.

Considérant le courriel de la Mairie d'Availles en Châtelleraut (22/10/24 à 14h29) sur l'établissement et la modification de l'arrêté municipal.

Par ces motifs donne le match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Commission Sportive.

Considérant l'extrait du courriel de la Mairie d'Availles en Châtelleraut (22/10/24 à 14h29) :

En fin de semaine dernière, les agents techniques de la commune ont eu des difficultés et n'ont pas pu tondre la pelouse du stade. Nous en avons informé les dirigeants du club de foot de la commune pour qu'ils assurent eux-mêmes cette tonte...

Samedi 19 octobre, en fin de matinée, je me suis rendu au stade. Là, les dirigeants présents m'ont fait part de leur inquiétude concernant l'état du terrain annexe. Après les entraînements des jeunes mercredi (toutes les catégories de U11 à U17 sur ce terrain annexe), puis celui des seniors vendredi soir (40 joueurs présents), conjugués aux conditions météorologiques de ce samedi, il ne nous paraissait pas possible de faire jouer des matchs ce week-end sur l'annexe...

Il a été décidé d'un commun accord de rédiger un arrêté interdisant l'utilisation du terrain annexe ce week-end...

Les bureaux de la mairie étant fermés, nous avons utilisé un document standard. Il nous a fallu le modifier manuellement. C'est un dirigeant qui l'a modifié en ma présence et je l'ai signé après vérification des inscriptions manuelles.

Ce courriel avait été envoyé en premier aux responsables du club de foot de la commune d'Ingrandes (22/10/24 à 14h29) par le Maire de la commune d'Availles en Châtelleraut et en second au District (22/10/24 à 20h31) par le club d'Availles en Châtelleraut.

La Commission :

- a estimé que le courriel de la Mairie d'Availles en Châtelleraut suffisait à compléter l'arrêté municipal
- a donc pris la décision de donner le match à jouer à une date ultérieure à fixer par la Commission Sportive.

Dossier classé.

Pour information : la fixation de la date de report ainsi que l'inversion de la rencontre sont de la responsabilité de la Commission Sportive.

Dossier transmis à la Commission Sportive.



Match n° 28956582 : FC 3 Vallées 86 (5) – Sommières St Romain (2) en poule I du 08/09/24 remis le 22/12/24 et à nouveau remis le 19/01/25.

Courriel de confirmation de réserve du club de Sommières St Romain (20/01/25 à 09h27)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC 3 Vallées 86, pour le motif suivant : des joueurs du club du FC 3 Vallées 86 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des calendriers des équipes du FC 3 Vallées 86 que seule l'équipe du FC 3 Vallées 86 (2) ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

- le 19/01/25 : Panazol (2) - FC 3 Vallées 86 (1) en Régional 3 poule E
- le 19/01/25 : FC 3 Vallées 86 (3) – Fleuré (2) en Challenge des Réserves.
- le 19/01/25 : FC 3 Vallées 86 (4) – Montmorillon (4) en Challenge Marcel Renaudie.

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe du FC 3 Vallées 86 (2) évoluant en Départemental 2 poule B : Rouillé (1) - FC 3 Vallées 86 (2) du 07/12/24 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **FC 3 Vallées 86 (5) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 1 en faveur du FC 3 Vallées 86 (5).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Sommières St Romain.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 30082994 : Biard (1) – Oyré Dangé (1) du 19/01/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Biard (1) d'un joueur (licence n° 1192421384) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Biard lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 29 janvier 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 30083006 : Vallée du Salleron (1) – Nouaillé (2) du 19/01/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Vallée du Salleron (19/01/25 à 19h14)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Nouaillé, pour le motif suivant : des joueurs du club de Nouaillé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers de l'équipe de Nouaillé (1) que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.



Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Nouaillé (1) évoluant en Régional 3 poule E : Nouaillé (1) - Guéretoise Es (2) du 07/12/24 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Nouaillé (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 7.6.A des Règlements de la Coupe Louis David.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Nouaillé (2).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Vallée du Salleron.

L'équipe de Nouaillé (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

Match n° 30079615 : FC Beaulieu (1) – Dissay (1) du 19/01/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de FC Beaulieu (1) d'un joueur (licence n° 2547364574) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de FC Beaulieu lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 29 janvier 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 30079787 : FC 3 Vallées 86 (3) – Fleuré (2) du 19/01/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Fleuré (20/01/25 à 19h09)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC 3 Vallées 86, pour le motif suivant : des joueurs du club du FC 3 Vallées 86 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes du FC 3 Vallées 86 que seule l'équipe du FC 3 Vallées 86 (2) ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

- le 19/01/25 : Panazol (2) - FC 3 Vallées 86 (1) en Régional 3 poule E

Considérant, après vérification des calendriers des équipes du GJ 3 Vallées 86 que l'équipe U16/U17 du GJ 3 Vallées 86 (1) ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des feuilles de match des équipes du FC 3 Vallées 86 (2) évoluant en Départemental 2 poule B : Rouillé (1) - FC 3 Vallées 86 (2) du 07/12/24 et des U16/U17 du GJ 3 Vallées 86 (1) évoluant en Brassage poule C : GJ 3 Vallées 86 (1) – GJ Dissay Beaumont (1) en Challenge U17/U18 du 14/12/24 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures susnommées.



Considérant que l'équipe **du FC 3 Vallées 86 (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et des articles 7.6.A et B des Règlements du Challenge des Réserves.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 1 en faveur du FC 3 Vallées 86 (3).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Fleuré.

L'équipe de FC 3 Vallées 86 (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 30079790 : Poitiers Gibauderie (2) – Poitiers 3 cités (2) du 19/01/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) d'un joueur (licence n° 9604397571) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 29 janvier 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 30079791 : St Benoît (2) – Rouillé (2) du 18/01/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Rouillé (2) d'un joueur (licence n° 1112447693) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Rouillé lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 29 janvier 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance

Match n° 30079792 : St Maurice Gençay (2) – Vouneuil Béruges (2) du 19/01/25.

Courriel de confirmation de réserve du club de St Maurice Gençay (19/01/25 à 20h44)

Au jour de la réunion, l'annexe de la feuille de match n'apparaît pas pour vérifier la réserve du club de St Maurice Gençay.

Après consultation, le club de St Maurice Gençay a répondu avoir posé réserve d'avant match sur sur la qualification des joueurs ayant joué le week-end précédent en première et sur la qualification des joueurs mutés et muté hors période.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,



Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Vouneuil Béruges que l'équipe de Vouneuil Béruges (1) ne jouait pas le même jour ou le lendemain et que le club n'a pas d'équipe U17, U18 ou U19.

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Vouneuil Béruges (1) évoluant en Départemental 1 : St Benoît (1) - Vouneuil Béruges du 15/12/24 remis le 12/01/25 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant, après vérification des licences du club de Vouneuil Béruges que seul le joueur Marco SEGUI est muté.

Considérant que l'équipe **de Vouneuil Béruges (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 160.1.a et 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et des articles 7.6.A et B des Règlements du Challenge des Réserves.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 4 à 1 en faveur de Vouneuil Béruges (2).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de St Maurice Gençay.

L'équipe de Vouneuil Béruges (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 30079904 : Poitiers 3 cités (3) – Poitiers Asac (2) du 19/01/25

Courriel du club de Poitiers 3 cités (20/01/25 à 15h18)

La Commission prend note de l'erreur dans l'inscription du numéro de la licence.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs de : Jaunay Marigny, St Léger de Montbrillais :

Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 30079788 : Jaunay Marigny (2) – Migné Auxances (2) en Challenge des Réserves du 18/01/25.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE Collège George SAND Châtelleraut



CONCOURS D'ADMISSION



Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 09 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.



CONCOURS D'ADMISSION



Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 16 AVRIL 2025
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.



CONCOURS D'ADMISSION



Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.



INSCRIPTION



Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAUT
ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatelleraut>

Tél : 05.49.21.15.97



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86

Saison 2024-2025

Stage DETECTION / SELECTION U13 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses nées en 2012.

Processus de Détection :

- Le 28/08 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 22/10 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 04/12 : stage (environ 25 joueuses convoquées)
- Le 11/12 : stage (environ 25 joueuses convoquées)
- Le 29/01 : stage (environ 20/25 joueuses convoquées) – Oppositions contre les U13G du club de l'USMA
- Les 03 et 04/03 : Tournoi Interdistricts LFNA à CENON (33)

MERCREDI 29 JANVIER 2025 à MIGNE-AUXANCES
au complexe sportif André Jarasson (terrain Synthétique – 86440)
(rendez-vous à 16H45 - fin prévu vers 18h15)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)
- d'une gourde



Liste des joueuses convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	DOUTEAU GUYARD	MARGOT	ENT.S. VENDELOGNE
2	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN F. C.
3	AUDEF	LIZY	U.S CHAUVIGNY
4	HADDAN	RIME	A.S PORTUGAIS CHATELLERAULT
5	LAAOUINI	ASMAE	STADE POITEVIN F. C.
6	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN F. C.
7	JEGOU	ALICE	ESP. ST BENOIT
8	WELLER	JADE	STADE POITEVIN F. C.
9	HAMELIN	NINON	U.S VOUILLE
10	COUSSIT	MAELYS	U.ET.S. MONTMORILLON
11	BASSOLI	LOLA	ENT. SAINT MAURICE GENCA Y
12	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
13	VANCOILLIE	ANAIS	F.C. ROUILLE
14	THOUIN	ELENA	E.S VENDELOGNE
15	RENAUD	JUSTINE	AS VALDIVIENNE
16	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN F. C.
17	EMERIAULT	LIA	ET.S. CHÂTEAU-LARCHER
18	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN F. C.
19	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O. CHATELLERAULT
20	LAFORGE	APOLLINE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
21	HERBRETEAU	CLARA	J.S NIEUIL L'ESPOIR
22	PETURAUD	CLEYA	U.S CHAUVIGNY
23	CHAUSSEPIED	ANNA	CHASSENEUIL ST GEORGES F.C
24	DE CAMARET	MARGAUX	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES

**En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).**



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

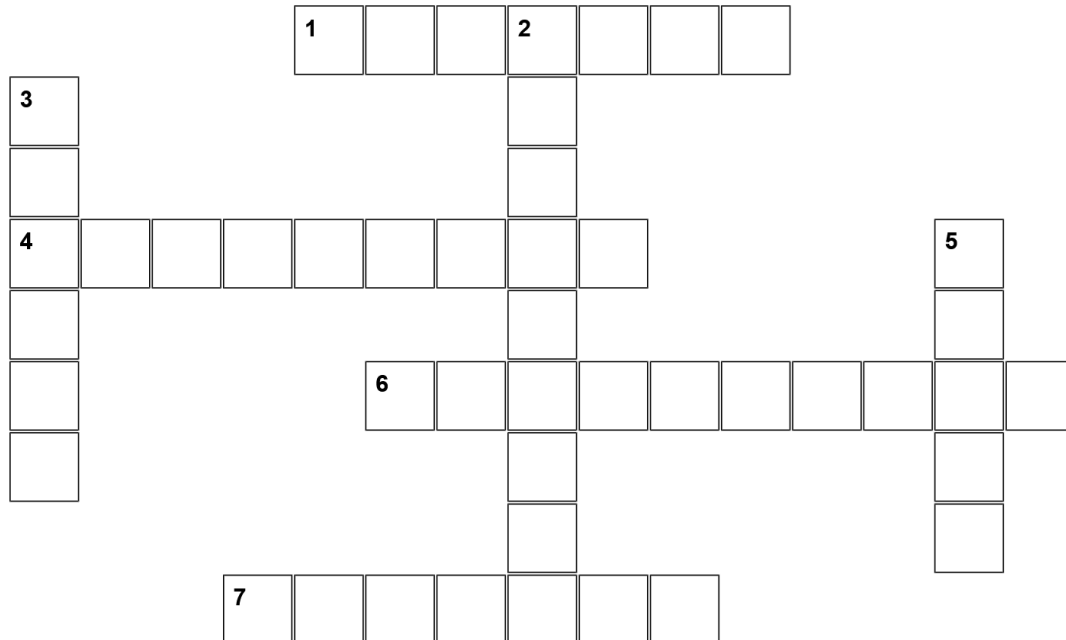
ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



MINI JEU

Gymnases Futsal Jeunes



Horizontal

1. Club ayant fusionné depuis peu
4. Ville où évolue le club de La Pallu
6. Vous pourrez y visiter un donjon
7. En entente avec Availles Limouzine

Vertical

2. Fait partie d'un groupement avec Antoigné
3. Lieu des finales Futsal
5. Fait partie de Valence en Poitou

